



Rapport annuel sur le  
Prix et la Qualité du  
Service public de  
l'assainissement non collectif



Service Public  
d'Assainissement  
Non Collectif

spanc

Exercice 2020

## Table des matières

<b>I. Caractéristiques techniques du service</b> .....	<b>3</b>
1) Présentation du territoire desservi .....	3
2) Mode de gestion du service .....	3
3) Estimation de la population desservie (D301.0).....	3
4) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	4
5) Synthèse de l'activité 2020 du service .....	5
<b>II. Tarification de l'assainissement et recettes du service</b> .....	<b>5</b>
1) Modalités de tarification.....	5
2) Budget 2020 .....	6
<b>III. Indicateur de performance : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)</b> .....	<b>7</b>
<b>IV. Présentation des projets à l'étude afin d'améliorer la qualité de service</b> .....	<b>8</b>
<b>V. Tableau récapitulatif des indicateurs SISPEA*</b> .....	<b>8</b>

## I. Caractéristiques techniques du service

### 1) Présentation du territoire desservi

#### Le gestionnaire

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré à l'échelle intercommunale par la Communauté de Communes de Miribel et Plateau (CCMP) sur l'ensemble de son territoire.

#### Le territoire desservi

Le SPANC dessert toutes les communes de la CCMP, à savoir : Neyron, Miribel, Beynost, St-Maurice-de-Beynost, Tramoyes et Thil.

#### Les compétences exercées

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des installations | <input type="checkbox"/> Traitement des matières de vidanges |
| <input type="checkbox"/> Entretien des installations           | <input type="checkbox"/> Réhabilitation des installations    |
| <input type="checkbox"/> Réalisation des installations         |  |

La CCMP accompagne également les usagers dans les démarches à engager lors de projets d'assainissement non collectif (installation neuve et/ou réhabilitation) ainsi que sur les bonnes pratiques à adopter pour maintenir ces équipements en bon état de fonctionnement.

#### Le zonage d'assainissement

S'il n'existe actuellement pas de zonage d'assainissement unique à l'échelle de la CCMP, l'ensemble des communes adhérentes ont approuvé des zonages d'assainissement au niveau communal.

#### Le règlement de service

La version en vigueur au 31 décembre 2019 a été approuvée par le conseil communautaire le 07/05/2019 par la délibération D-2019-05-N023.

### 2) Mode de gestion du service

Le SPANC est géré en régie avec prestataire de service.

### 3) Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, qui n'est pas raccordé à un réseau d'assainissement collectif.

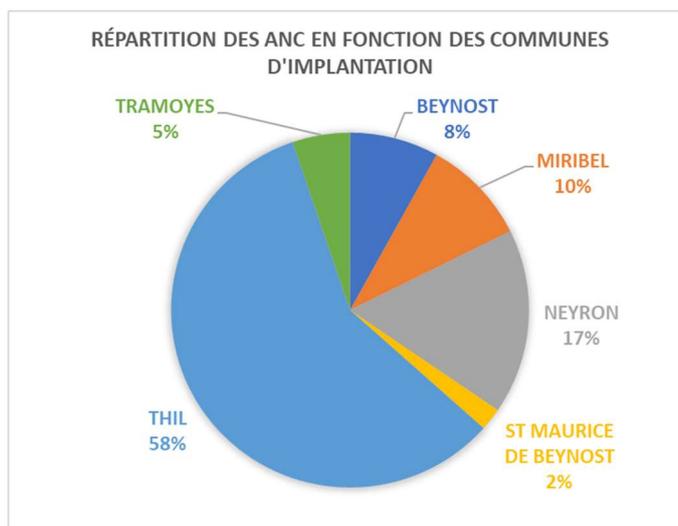
Commune	Neyron	Miribel	Beynost	Saint Maurice de Beynost	Tramoyes	Thil	Total
Nombre d'installations ANC	107	61	51	13	33	369	<b>634</b>
Nombre d'habitants par foyer	2,43 hab/foyer*						
Population desservie (D301.0)	260	148	124	32	80	897	<b>1541</b>

\*Source INSEE 2018

Le service public d'assainissement non collectif dessert 1 541 habitants pour une population totale estimée à 24 062 habitants résidents sur l'ensemble du territoire de la CCMP.

**Le taux de couverture de l'assainissement non collectif** (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) **est de 6,4% au 31/12/2021.**

Le graphique ci-contre représente la répartition du nombre d'installations ANC en fonction des communes.



#### 4) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Nombre de points potentiels	Désignation	Exercice 2020
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui – 20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui – 20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui – 30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui - 30
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non – 0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non – 0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non - 0
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de **100**.

## 5) Synthèse de l'activité 2020 du service

Ci-dessous la synthèse des contrôles réalisés par le prestataire.

	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre de contrôles périodiques	0	28
Nombres de contrôles vente	18	16
Nombre de contrôles conception	15	13
Nombre de contrôles réalisation	4	2
<b>TOTAL</b>	37	59

## II. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 1) Modalités de tarification

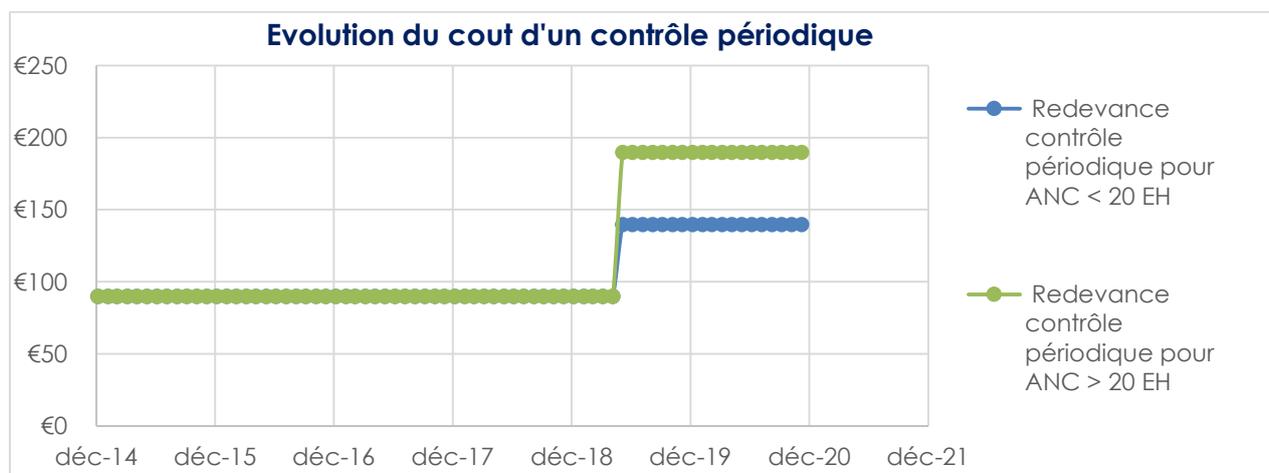
Le service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes de Miribel et Plateau a approuvé un mode de financement par opération.

La grille tarifaire est la suivante (montants TTC) :

	Redevances à partir du 13/05/2019	Redevances au 01/01/2020
<b>A – Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter en € TTC</b>		
<b>Contrôle de conception</b>		
A-1-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	170 €	170 €
A-1-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	250 €	250 €
<b>Contrôle de réalisation</b>		
A-2-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	100 €	100 €
A-2-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	150 €	150 €
<b>B – Contrôle des installations existantes en € TTC</b>		
<b>Contrôle initial de bon fonctionnement et de bon entretien (applicable aux installations existantes n'ayant jamais été contrôlés par le SPANC)</b>		
B-1-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	200 €	200 €
B-1-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	250 €	250 €
<b>Contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien périodique</b>		
B-2-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	140 €	140 €
B-2-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	190 €	190 €
<b>Contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation</b>		
B-3-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	200 €	200 €
B-3-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	250 €	250 €
<b>C – Autres redevances en € TTC</b>		
<b>Contre-visite</b>		
C-1-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	80 €	80 €
C-1-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	100 €	100 €

La délibération fixant les tarifs au 13/05/2019 a été approuvée le 07/05/2019 et correspond à la D-2019-05-N°023.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du coût de la redevance liée aux contrôles de bon fonctionnement périodique des systèmes d'assainissement non collectif.



Ce graphique met en évidence deux évolutions :

- La première concerne la mise en œuvre d'un tarif différencié en fonction de la capacité (de la taille) de l'installation. En effet, les systèmes d'assainissement non collectif dont la capacité est supérieure à 20 EH sont soumis à une réglementation spécifique (*Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5*) nécessitant des modalités d'examen et de contrôles spécifiques.
- La seconde concerne l'augmentation de la redevance. Cette augmentation a été mise en œuvre afin d'équilibrer le budget relatif à l'assainissement non collectif et conformément à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

## 2) Budget 2020

	Exercice 2019	Exercice 2020
<b>Recettes (en € TTC)</b>		
Facturation du service obligatoire	7 555 €	10 160 €
Facturation du service facultatif	0 €	0 €
Autres prestations auprès des abonnés	0 €	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €
<b>Total Recettes</b>	7 555 €	10 160 €
<b>Dépenses (en € TTC)</b>		
Dépenses liées aux contrôles	6 568,65 €	7 773,70 €
Prestation mise à jour des données	0 €	1 680,00 €
Annulation de titres		75 €
Charges de personnel CCMP	1 239,30 €	2 165,00 €
Services bancaires et assimilés	0 €	0,48 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €
<b>Total Dépenses</b>	7 807,95 €	11 694,18 €
<b>Résultat Annuel</b>	- 252,95 €	- 1 534,18 €
<b>Report résultat N-1</b>	- 4 534,72 €	- 4 787,67 €
<b>Solde d'exécution en €</b>	- 4 787,67 €	- 6 321,85 €

En 2020, la mise à jour de la base données, ainsi que la mobilisation de moyens humains supplémentaires (recrutement d'un technicien assainissement/SPANC) a conduit à une augmentation du déficit. Néanmoins, les projections permettent de s'assurer du rééquilibrage du budget à moyen terme grâce, notamment, à l'augmentation des redevances délibérée en Mai 2019 ainsi qu'au nombre important de contrôles devant être réalisés au cours des prochaines années. En effet, environ 250 installations, soit 37% du parc, devront faire l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement entre 2021 et 2023 afin de respecter la réglementation fixant à 10 ans le délai maximal entre deux diagnostics.

### III. Indicateur de performance : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour cela, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes, non conformes sans risque sanitaire ou environnemental ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/2020,
- D'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2020.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Installations	Neyron	Miribel	Beynost	Saint Maurice de Beynost	Tramoyes	Thil	Total
Conformes	6	3	2	1	2	12	26
Non conformes sans risques	89	44	44	11	17	298	503
Taux de conformité (P301.3)	89 %	77 %	90 %	92 %	58 %	84 %	83 %
Non conformes avec risques	12	14	5	1	14	59	105

A l'échelle de la CCMP, **le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 83 %.**

L'augmentation du taux de conformité en comparaison avec l'année 2019 alors à 6,1% s'explique, en partie, par la mise à jour de la base de données réalisée en 2020, mais surtout, par l'évolution des modalités de traitement de ces mêmes données. En effet, à partir de 2020 :

- Les installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception au titre du contrôle des installations neuves ou à réhabiliter conformément à l'arrêté du 27 avril 2012 ne sont pas intégrées aux bases de calculs, en cohérence avec la définition nationale des indicateurs de suivi ; le nombre d'installations concernées est de 35 sur le territoire.
- Le taux de conformité (P301.3) est calculé en ajoutant les installations conformes et celles non conformes ne présentant pas de risque sanitaire ou environnemental, conformément aux modalités de calcul des indicateurs SISPEA.

En appliquant ces règles de calcul aux données 2019, le taux de conformité 2019 aurait avoisiné les 80%.

A noter que sur la commune de Thil, 86 % (51 sur 59) des installations non conformes présentant des risques sont raccordables suite à la mise en service du réseau d'assainissement collectif réalisée en Avril 2021.

#### IV. Présentation des projets à l'étude afin d'améliorer la qualité de service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Renouvellement du marché contrôle	-
Mise à jour de la communication destinée aux usagers :	
- Mise à disposition d'un cahier des charges concernant les études de filières,	
- Mise à disposition d'une liste non exhaustive de bureaux d'étude adhérents à la charte « Qualit'ANC » pouvant réaliser ces études de filières,	-
- Mise en évidence des dispositifs incitatifs financiers pouvant être sollicités par les usagers,	
- Mise à jour de la plaquette de communication du SPANC.	

#### V. Tableau récapitulatif des indicateurs SISPEA\*

		2020
Indicateurs descriptifs		
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	1541
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (max 140)	100
Indicateur de performance		
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	83 %

\* SISPEA : Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement